



Auch, le 24 mai 2013
BL/MCE 13-05-125

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
78, rue de Varenne
75349 – PARIS 07 SP

Objet : Suites données au scandale de la viande de cheval

Monsieur le Ministre,

Le début de l'année 2013 a été marqué par la mise au grand jour de fraudes sur la qualité et la nature des viandes employées pour la préparation des plats cuisinés. Le scandale de la viande de cheval a été un véritable électrochoc pour l'ensemble des producteurs de viande, mais il a eu le mérite de révéler des pratiques illégales de la part de certains industriels qui témoignent du peu respect qu'ils portent au travail des éleveurs.

Étant donné la situation des producteurs de bovins viandes :

- coûts de production supérieurs aux prix de vente,
- baisse du budget de la PAC et incertitude sur les modalités des soutiens spécifiques à l'élevage,
- contraintes environnementales et administratives,
- diminution des installations en filière bovin viande.

Il est extrêmement choquant de voir des outils industriels aux mains de coopératives s'approvisionner en viande sur le marché extérieur. La Coordination Rurale réclame depuis longtemps l'organisation d'États Généraux de la Coopération. Ces organismes qui se revendiquent de l'économie sociale et solidaire se comportent comme des groupes privés et ne remplissent plus leur mission première : améliorer le revenu de leurs éleveurs-adhérents. Des sanctions doivent être prises à l'encontre des groupes coopératifs qui privilégient leur outils de transformation, bien souvent détenus par des filiales, au détriment de l'intérêt et de l'avenir de leurs adhérents, voire de la filière toute entière .

L'affaire de la viande de cheval a mis en cause la traçabilité des viandes. Il est cependant certain que le défaut de transparence est le fait des industriels qui sont responsables de la perte d'un grand nombre d'informations au regard de celles collectées et transmises par les éleveurs. La « Charte Antifraude » proposée par les industriels et validée par votre Ministère ne reste qu'une déclaration de bonne intention basée sur le volontariat des industriels. Si la France veut rester une référence dans ce domaine sur le plan européen, le même niveau de contrainte doit être imposé tout au long de la filière, et pas uniquement aux éleveurs comme cela est le cas. Les éleveurs risquent de lourdes sanctions financières en cas de manquements aux règles de

Coordination Rurale

BP 50590 – 1 Impasse Marc Chagall – 32022 AUCH cedex 9
Tél. : 05 62 60 14 96 – Fax : 05 62 60 14 31 – E-mail : crun@coordinationrurale.fr
Site : www.coordinationrurale.fr

La culture de la Terre pour nourrir les Hommes

traçabilité (identifications, carnets sanitaires, ...), il doit en être de même pour les industriels. L'État français et l'Europe doivent prendre les mesures pour que les amendes en cas de fraude soient clairement dissuasives.

La codification de la qualité du minerai de viande, comme le propose le Ministre Guillaume Garot, doit s'accompagner de véritables contrôles et non pas d'auto-contrôles. Les industries agro-alimentaires ont depuis trop longtemps fait ce qu'elles voulaient des viandes issues de nos exploitations, elles ont montré une fois de plus qu'elles n'étaient pas dignes de confiance et incapables de s'auto-contrôler.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Bernard Lannes

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Président National

Michel Manoury

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop at the top and several smaller loops below.

Président de
la Section Viande de la CRUN

Coordination Rurale

BP 50590 – 1 Impasse Marc Chagall – 32022 AUCH cedex 9

Tél. : 05 62 60 14 96 – Fax : 05 62 60 14 31 – E-mail : crun@coordinationrurale.fr

Site : www.coordinationrurale.fr